

DELIBERATION

N° 02

Conseil d'administration du mardi 10 septembre 2024

-=-=-=-

Le mardi dix septembre, à 14 heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du deux septembre deux mil-vingt-quatre, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

<u>Date de convocation</u> : 02 septembre 2024 Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum: 7

Présent.e.s:

Mmes et MM Joël LE BOLU, Jean-Pierre PRIGENT, Thierry FOURNIER, Carole DAINNE, Marcel LE BORGNE, Lucien LERAY, Florence LEFFRAY, Claude DROUET et Françoise JAMIN.

Absent.e.s et excusé.e.s:

M. Gilbert VALLEE a donné procuration à M. Lucien LERAY. Mme Martine LAUNAY a donné procuration à M. Joël LE BOLU. Mmes Valérie DUMONT et Marika VAN HAAFTEN sont excusées.

Secrétaire de séance : Madame Françoise JAMIN

II - MINI SALON

Rapporteur: Jean-Pierre PRIGENT

Le mini salon aura lieu le vendredi 6 décembre 2024 et pourrait se nommer « Bien vieillir à la Chapelle Saint Aubin ».

Proposition des participants :

- CICAT : Centre d'Informations et de Conseils sur les Aides Techniques
- Présence Verte : maintien à domicile
- Autonomis : maintien à domicile
- Mutami : mutuelle
- Médecin de la Boîte SOS : médical
- Activ'et Thé : animatrice à domicile
- UFC Que choisir : aide administrative
- Maison France Service : aide administrative
- ASTRÉE : association d'écoute et d'accompagnement sur la solitude des personnes
- CCAS : permettre une visibilité des activités du CCAS et boîte à idées

L'objectif de découvrir des parcours thématiques pour nos habitants permettra de s'informer, découvrir et apprendre.

L'an passé, seuls les bénéficiaires (plus de 68 ans) ont fréquenté le mini salon lors du retrait de leur colis. Il est envisagé cette année d'ouvrir à l'ensemble des Capellaubinois pour mieux aider les familles à connaitre le CCAS

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-267204261-20240910-20240910CCAS02-DE en date du 19/09/2024 ; REFERENCE ACTE : 20240910CCAS02

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- de nommer le mini salon « Bien vieillir à la Chapelle Saint Aubin » ;
- de confirmer l'augmentation du nombre de stands ;
- d'ouvrir le mini salon à l'ensemble des Capellaubinois.

Discussion

Monsieur Prigent explique l'intérêt de mettre en avant d'autres exposants pour s'informer et découvrir les différents produits et animations de ceux-ci. L'organisation pourrait se faire sur l'ensemble des deux salles de la Mairie avec un sens de circulation, présentant en premier lieu par thème les exposants et s'achevant par la distribution des colis pour les plus de 68 ans.

Madame Dainne propose des intervenants pour les portages de repas à domicile.

Monsieur Prigent souligne que la concurrence est trop forte dans ce domaine pour favoriser une société plus qu'une autre.

Monsieur Le Bolu s'interroge sur le fait d'ouvrir à un plus grand nombre avec le risque d'un public extérieur qui vienne se promener, sans faire partie de la commune. Il faudra bien communiquer sur l'objectif du salon ouvert seulement aux habitants de la commune.

Le repas du midi avec les exposants se fera dans la salle de réserve afin de gagner du temps, L'organisation logistique s'effectuera lors de la commission appropriée (suggestion comme l'année dernière en apéritif dinatoire).

<u>Décision</u>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration :

- décide que le salon s'intitule « Bien vieillir à La Chapelle Saint Aubin » ;
- valide l'augmentation du nombre de stands et le choix des prestataires proposés ;
- confirme l'ouverture à tous les Capellaubinois en précisant de bien communiquer sur l'ouverture uniquement aux habitants de la commune.

Présents: 9 / Votants: 11 / Abstentions: 0 / Pour: 11 / Contre: 0

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Président, Joël LE BOLU La secrétaire de séance Françoise JAMIN